

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 10-12

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1923 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1^{er} mars 1923 au plus tard. Adresse: Caisse centrale S. P. S. A. S., Chèque postal No. IX 3105, Saint-Gall.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de frs. 10. —, pour les membres passifs de frs. 20. —. Les difficultés des temps sont toujours les mêmes, pour cette raison nous prions instamment nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir verser leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale soit mise en état de remplir ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Caissiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1^{er} mars 1923.

Appenzell, le 30 décembre 1922.

C. LINER.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 4 novembre 1922, à Olten.

Présents: MM. Righini, Mayer, Liner, Stauffer, Blailé.

Absents: MM. Hermanjat, Bocquet.

Le Président ouvre la séance en rappelant le souvenir de trois collègues que nous venons de perdre: Robert Elmiger, G. de Beaumont et Barzagli. Il mentionne aussi les condoléances qu'il a exprimées dans une lettre à M. Pierre Godet à l'occasion de la mort de Philippe Godet qui nous a toujours montré de vives sympathies et de la bonne compréhension de l'art et des artistes.

Dans son *rapport* le Président s'occupe de l'*Exposition nationale de Genève*. Il déclare que le succès artistique est incontestable. Le jury a fonctionné avec la sévérité que demande une sélection judicieuse d'oeuvres d'art. Il y a eu beaucoup de remontrances violentes et de mauvais goût dont on ne s'attendait pas d'un milieu distingué, fleuron de la ville de Genève. La durée restreinte de l'Exposition (5 semaines seulement) a été

d'un grand désavantage. Le résultat insuffisant des entrées est dû en partie à la situation éloignée de la ville de Genève et peut-être aussi à la campagne malveillante de certaines feuilles genevoises.

Dans la discussion M. Liner insiste sur ce qu'on se restreigne à choisir de villes comme Zurich et Berne qui ont l'avantage d'une situation centrale. Il se demande aussi s'il ne serait pas indiqué d'arranger des expositions plus restreintes, mais qui se répéteraient chaque année. M. Stauffer au contraire croit qu'il suffirait de n'avoir une Exposition nationale que tous les trois ans au lieu de tous les deux ans; ce serait alors la revue plus complète de l'effort artistique de notre pays, en laissant à nos artistes plus de temps à s'y préparer et se rendre plus sérieusement compte de l'importance artistique de cette manifestation nationale. On est d'accord qu'une Exposition nationale suisse ne devrait se faire que dans une ville offrant les garanties nécessaires: ville très grande, accès facile, intérêt artistique, presse disciplinée. — M. Righini est prié de discuter ces questions au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Réorganisation. Le Président constate que le Secrétariat n'a reçu aucune proposition relative à la réorganisation de notre Société. — On discute la question d'un dépôt central pour les matériaux nécessaires aux artistes. Malgré le fait qu'à Genève le Syndicat rapporte faire de bonnes expériences en cette matière, tous les membres du C. C. se montrent très sceptiques et ne veulent tenter l'expérience certainement coûteuse. D'autre part on favorise l'idée d'engager pour notre prochaine exposition un vendeur intéressé, à qui il faudrait accorder des pourcents.

Convention avec le Kunstverein. Cette convention a été signée des deux parties le 9 juillet 1922.

Exposition de la Société 1923. La X^e Exposition de notre Société ayant lieu en 1923, nous cherchons de lui donner un éclat particulier. Le Président adressera au Conseil fédéral une demande d'un crédit de fr. 3000.— pour les frais de l'exposition, ainsi que la demande d'autoriser la Commission fédérale des Beaux-Arts de procéder à des achats.

On discute la *proposition Dumont* qui veut que chaque membre de la Société ait le droit d'exposer une oeuvre exempte de jury. MM. Stauffer, Mayer et Liner sont convaincus que de cette manière le nombre des oeuvres serait de beaucoup trop grand. M. Righini déclare qu'il y a diverses propositions pour permettre aux artistes méritants d'être admis sans autre aux expo-

sitions de la Société. Il y en a une qui, selon lui, pourrait être prise en considération; elle dit qu'un artiste qui a exposé en 5 Expositions nationales de suite soit admis à exposer une oeuvre à l'Exposition de la Société sans passer par le jury. Le C. C. accepte cette formule. Le C. C. se déclare d'accord que la proposition Dumont soit soumise à la délibération des sections, le C. C. y ajoutant son préavis.

Notre Journal. Le Président constate que la collaboration de la part des sections est presque nulle. M. Stauffer aimerait à voir paraître plutôt des bulletins que le journal tel que nous le voyons maintenant. Les sections devraient publier dans le journal leurs rapports annuels et contribuer ainsi à son intérêt, pourvu que ces rapports soient brefs et intéressants.

Le C. C. prend connaissance d'une lettre de la Section de Genève, datée du 27 octobre 1922, appuyant l'intention de publier un *numéro spécial relatif au Salon de Genève*. On est d'accord à trouver que cette publication est en retard et que son succès est douteux. Si la Section de Genève, et notamment M. Mairet, persistent dans leur intention, il faut absolument qu'ils soumettent au C. C. le devis des frais et lui rendent compte du contenu de ce numéro spécial. Le bureau est chargé d'écrire dans ce sens à la Section de Genève et de remettre en même temps une copie de cette lettre à M. Mairet et à M. Hosch, ces deux étant chargés par l'assemblée générale 1922 à faire des propositions quant à un numéro spécial.

La *Conférence des Présidents* doit avoir lieu en janvier. Le lieu de réunion sera Olten. Le bureau est chargé de la convocation. On remettra aux sections l'ordre du jour et on les invitera à se préparer à un échange de vues utile.

Le Président communique une notice sur les concours d'art de la VIII^e Olympiade (Paris 1924). Cette notice sera publiée dans le Journal.

Notre vénéré collègue M. *Raphaël Lugeon* a fêté son 60^e anniversaire le 16 décembre 1922. Au bon artiste, au confrère charmant, au représentant distingué de l'art et des artistes nos sentiments cordiaux.

Nous avons eu le plaisir de féliciter M. *Oscar Miller*, notre membre passif, à l'occasion de son 60^e anniversaire (25 novembre 1922). Il était

de notre devoir de dire à ce connaisseur d'art, à ce fin érudit, à ce brave et habile défenseur de nos grands dans le temps de leur détresse, toute notre gratitude et toute notre affection.

Conférence des Présidents de section 1923

Le Comité central a décidé dans sa séance du 23 décembre 1922 de convoquer les Présidents de section à cette conférence pour *samedi le 20 janvier 1923*, à 1½ heure précise, au Buffet de la gare, à *Olten*.

Ordre du jour:

1. Rapports des Présidents de section, par ordre alphabétique.
2. Interpellations.
3. Propositions.

Le Comité central prie les Présidents de section de bien vouloir discuter dans leurs sections tout ce qui se rapporte à cet ordre du jour. Une bonne étude de toutes les questions contribuera à l'utilité de la Conférence.

Turnus 1923

Le Secrétariat du Turnus nous informe (le 20 décembre) des dates suivantes:

Le Turnus sera ouvert à Berne le 11 mars 1923. Les oeuvres des intéressés doivent arriver à Berne au plus tard le 24 février 1923. L'exposition du Turnus aura lieu dans les villes suivantes: Berne, Lausanne, Aarau, St-Gall, Zurich, Lucerne, Glaris, Lugano, Bâle.

Le jury se compose comme suit: Dr. W. Barth, Bâle (président). Peintres: Bressler, Genève; Fiechter, Bâle; Liner, Appenzell; Rossi, Lugano. Sculpteurs: Jaggi, Genève; Zimmermann, Zurich. Remplaçants: Peintres: de Meuron, Niethammer, Holzmann, Giacometti Augusto. Sculpteurs: Foglia, Kunz.

Sont invités à envoyer 5 oeuvres les 9 artistes suivants: C. Théodore Meyer, Ernst Kreidolf, Barraud, Berger, Hügin, Staiger, Boss, Hubacher, Sarkissov.

L'exposition comprendra tout au plus 200 oeuvres.

Selon les indications du Secrétaire du Turnus les informations complètes seront communiquées aux intéressés de notre Société sur la foi de la liste des membres.